



HAL
open science

Ethique et systèmes d'Intelligence Artificielle, sommes-nous tous concernés ?

Bernard Fallery

► **To cite this version:**

Bernard Fallery. Ethique et systèmes d'Intelligence Artificielle, sommes-nous tous concernés ?. 2023. ⟨hal-03912138⟩

HAL Id: hal-03912138

<https://hal.science/hal-03912138v1>

Preprint submitted on 22 May 2023

HAL is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L'archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.



HAL Authorization

Ethique et systèmes d'Intelligence Artificielle, sommes-nous tous concernés ?

Bernard Fallery

Professeur émérite de l'Université de Montpellier

Laboratoire MRM

Publié dans La Collection numérique, AMUE, n°24, décembre 2022

L'IA n'est plus seulement une branche de la science informatique, elle s'est échappée des labos de recherche avec le développement des systèmes d'IA, « des logiciels qui, pour des objectifs définis par l'homme, génèrent des contenus, des prédictions, des recommandations ou des décisions influençant les environnements réels ou virtuels avec lesquels ils interagissent » ([définition de l'Union européenne](#)).

Au moins trois raisons nous obligent alors à nous pencher sur les questions liant l'éthique et l'IA.

- Une première raison est scientifique. Les systèmes d'IA s'étaient développés jusqu'en 1990 dans une approche dite symbolique ou « *model-driven AI* », autour de la formalisation des connaissances et de la logique formelle (systèmes experts, ontologies, systèmes multi-agents...). Depuis les années 2010 les progrès spectaculaires sur les processeurs, les capteurs et les réseaux ont permis l'explosion d'une approche dite numérique ou « *data-driven AI* », autour de la reconnaissance de formes sans modèle d'interprétation prédéfini (apprentissage adaptatif du poids « synaptique » des coefficients de matrices appelées réseaux de neurones formels).
- Une deuxième raison est économique. Les enjeux de la gouvernance de ces systèmes d'IA – avec toutes les nuances du contrôle, de la régulation et de la réglementation – sont devenus cruciaux, car leur développement est aujourd'hui aux mains de quelques empires numériques comme les [Gafam-Natu-Batx](#)... qui sont devenus les maîtres de véritables choix de société sur l'automatisation et sur la [rationalisation](#) du monde (Yan LeCun parle ici de la « vectorisation du monde »).
- Enfin une troisième relève de l'étendue des risques éthiques. Les risques éthiques liés à l'automatisation ne sont pas nouveaux, bien qu'ils aient changé d'échelle (sur les futurs emplois, sur la souveraineté, sur la surconsommation, sur l'obsolescence, sur la pollution numérique...). Quant aux risques liés à la vectorisation du monde, ils apparaissent grandissants : sur la captation des traces, sur le libre arbitre, sur les discriminations, sur les prédictions sans explications, sur la vie privée, sur la santé...

En gardant à l'esprit qu'on parle de la conception actuelle de l'IA (comme résultante de la somme *Big Data + Machine Learning*), il reste la question : sommes-nous concernés pour l'université, au delà d'une nécessaire attention à une liste grandissante des risques éthiques ?

1. Peut-il y avoir une éthique pour le numérique ?

L'éthique concerne le comportement dans une situation d'action. On comprend bien que les grandes idées de la philosophie morale aient été renouvelées au XVIII^e siècle qui a vu un changement de civilisation : E. Kant a mis en avant la raison et le devoir (la déontologie), J. Bentham a mis en avant les conséquences pour le bonheur général (l'utilité). Si nous sommes bien aujourd'hui dans un autre changement vers une civilisation numérique, il nous faut prêter attention aux propositions de penseurs comme Edgar Morin (la pensée complexe, par les *boucles dialogiques* et dans la « *reliance* »), ou Bruno Latour (les *actants* humains et non humains, les *terrestres* dans le nouveau régime climatique). Comme ces penseurs réfutent justement de grands « principes » éthiques (tels

que les chartes de déontologie ou la fin qui justifie les moyens), on ne trouvera pas chez eux de recettes pour l'université, mais les conditions pour « travailler à bien penser ».

2. Quel sont les places respectives de l'éthique et du droit ?

La Commission Européenne met en place cette année de nouvelles règles juridiques contraignantes (DMA, DSA et sur l'IA. plus précisément : l'Acte AIA). Mais le tissu complexe croisant l'IA, l'éthique et le droit ne se construit pas seulement dans des rapports de force – et de connivence – entre les états et les géants de la tech. De nombreux collectifs de citoyens s'emploient à construire et à se servir d'un droit de l'IA (des associations de [consommateurs](#) jusqu'aux [saboteurs](#) d'antennes 5G, en passant par des hackers ou des médecins [militants](#) du logiciel libre...). Ici l'université doit jouer son rôle dans la perspective des communs numériques, mise en avant par Elinor Ostrom.

Pour aller plus loin :

Fallery B. (2022), *Entre éthique et lois, qui peut gouverner les systèmes d'Intelligence Artificielle?* Revue The Conversation, septembre 2022, 3p. [En ligne](#)

Fallery B. (2021), *La plateforme de données de santé Health data hub : une impossible gouvernance éthique des données massives ?* Revue Française de Gestion, n° 297, 20 p. [En ligne sur HAL](#)

Fallery B. (2020), *Regards critiques sur l'Intelligence Artificielle, les intérêts politiques des empires numériques*, Congrès de l'AIM, Marrakech juin 2020, 17p. [en ligne sur HAL](#)

Peugeot V. (2013), *Les Communs, une brèche politique à l'heure du numérique*. Presses des Mines, OpenEditions Book, p. 77-98, [en ligne](#)